



## COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS de la semaine n° 39 du 23/09/2024



Wallonie

Les premiers chantiers de récolte ont débuté dans les zones les plus avancées. Avant toute chose, nous vous rappelons de bien **vérifier l'état de maturité de vos parcelles par vous-même**. En effet, cette année, les dates de semis, le type de sol et les conditions météorologiques locales sont très impactants sur les maturités. Il en résulte de fortes hétérogénéités entre parcelles.

Les températures estivales de la semaine dernière, accompagnées d'un vent de secteur nord, ont permis une progression de la maturité du maïs fourrage de l'ordre de 1 à 3 % de matière sèche. Cependant, les maïs emblavés dans des terres peu profondes ou sableuses ont tendance à fortement avancer en maturité et sont à surveiller. Les progressions de cette semaine ne devraient pas être importantes au vu des quantités de pluie annoncées. Dès lors, il n'est pas nécessaire de précipiter les récoltes.

**Au Centre du Pays**, en Campine hennuyère, les maïs les plus avancés sont à maturité et il est nécessaire de les récolter dès maintenant au gré des caprices de la météo. Attention toutefois que certains sites se situent encore sous la barre des 30% de MS.

Une année n'est pas l'autre, les zones limoneuses et sablo-limoneuses sont en retard, avec des maturités comprises entre 24 et 34% de MS pour les semis de début mai. A nouveau, la situation est contrastée. Pour les maïs précoces les plus en avance, les récoltes peuvent dès à présent débuter. Pour les autres, il va falloir encore patienter jusqu'à minima début octobre, voir mi-octobre pour certaines parcelles!

Les semis de fin mai - début juin se situent quant à eux entre 22 et 26 % de MS, toutes gammes de précocité confondues.

**Au sud du sillon Sambre-et-Meuse**, les maïs précoces semés fin avril-début mai en région jurassique commencent à atteindre le stade de maturité (30 à 33% de MS). Les premiers chantiers de récolte peuvent démarrer ou être programmés à partir de la semaine prochaine. Les variétés tardives se situent quant à elles entre 26 et 31% de MS. Dans les situations les plus favorables, les récoltes de ces variétés peuvent donc être envisagées à partir de début octobre.

En région herbagère liégeoise, les récoltes peuvent s'envisager dès la semaine prochaine dans les situations les plus en avance. Dans les autres situations, il va encore falloir patienter comme dans toutes les autres régions.

Dans le Condroz, les variétés précoces montrent des matières sèches comprises entre 25 et 31%. Les premières parcelles parviendront certainement au stade optimal de récolte à partir de début octobre. Les variétés tardives accusent un retard d'environ 1 semaine.

En Famenne, la situation est fort hétérogène. A l'Est, certains sites plus favorables à un accroissement des maturités sont dès à présent récoltables. Partout ailleurs, les maturités se situent entre 22 et 29% de MS. Les récoltes ne sont donc normalement pas à prévoir là-bas avant la deuxième semaine d'octobre.

Dans toutes ces régions, les semis tardifs peinent à atteindre les 20% de MS. Ils accusent donc un net retard.



Nous vous tiendrons informé(e) de la situation en Ardenne dans le prochain communiqué.



Wallonie

En conclusion, nous nous trouvons désormais à une période stratégique afin de prévoir les récoltes avec l'entreprise agricole pour obtenir le meilleur fourrage possible. C'est le moment idéal pour **vérifier l'état de maturité de vos parcelles** et d'envisager une date ou période de récolte d'après ce que vous observerez.

## Le Centre Pilote Maïs

### Situation des maturités du maïs ensilage

(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 39 du 23/09 au 29/09/2024)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 23/09 au 29/09/2024	Du 25/09 au 01/10/2023	Du 26/09 au 03/10/2022	Du 23/09 au 29/09/2024	Du 25/09 au 01/10/2023	Du 26/09 au 03/10/2022
<b>Zone Limoneuse Est +Basse Meuse</b> <i>(Branchon, Dalhem, Perwez, Waremme)</i>	<b>De 27 à 33 %</b>	Réc	Réc	<b>De 24 à 31 %</b>	Réc	Réc
<b>Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse</b> <i>(Bothey, Ernage, Nil-Saint-Vincent, Obaix)</i>	<b>De 26 à 32 %</b>	Réc	Réc	<b>De 24 à 28 %</b>	Réc	Réc
<b>Zone Limoneuse Ouest</b> <i>(Ath, Dour, Melles, Neufvilles)</i>	<b>De 30 à 34 %</b>	Réc	Réc	<b>De 26 à 33 %</b>	Réc	Réc
<b>Campine hennuyère</b> <i>(Jurbise, Stambruges, Saint-Ghislain, Villerot)</i>	<b>De 33 à 35 %</b>	Réc	Réc	<b>De 25 à 34 %</b>	Réc	Réc
<b>Condroz Ouest</b> <i>(Biesme sous Thuin, Clermont, Gerpennes, Momignies)</i>	<b>De 25 à 28 %</b>	De 31 à 35 %	Réc	<b>De 24 à 26 %</b>	34,5 %	Réc
<b>Condroz Centre</b> <i>(Achêne, Ciney, Fosses- la-Ville,, Onhaye)</i>	<b>De 26 à 31 %</b>	De 31 à 35 %	Réc	<b>De 23 à 26 %</b>	33,5 %	Réc
<b>Condroz Est</b> <i>(Clavier, Ellemelle, Engis, Rotheux)</i>	<b>De 28 à 31 %</b>	De 31 à 35 %	Réc	<b>De 27 à 30 %</b>	35,5 %	Réc
<b>Famenne Ouest</b> <i>(Franchimont, Mesnil- Saint-Blaise, Neuville, Pesche)</i>	<b>De 22 à 29 %</b>	De 31 à 34 %	Réc	<b>De 23 à 29%</b>	34,5 %	Réc
<b>Famenne Centre</b> <i>(Halma, Marloie, Montgauthier)</i>	<b>De 20 à 28 %</b>	De 31 à 34 %	Réc	<b>De 19 à 29 %</b>	32,5 %	Réc
<b>Famenne Est</b> <i>(Grandhan, Izier, My, Warre)</i>	<b>De 29 à 33 %</b>	De 31 à 34 %	Réc	<b>De 24 à 33 %</b>	33,5 %	Réc
<b>Région Herbagère Liégeoise</b> <i>(Aywaille, Louveigné, Soumagne, Xhoris)</i>	<b>De 30 à 32 %</b>	Réc	Réc	<b>De 26 à 31 %</b>	33,5 %	Réc
<b>Région jurassique</b> <i>(Autelbas, Châtillon, Saint-Vincent, Schockville)</i>	<b>De 30 à 33 %</b>	Réc	Réc	<b>De 23 à 31 %</b>	Réc	Réc

Les avertissements sont disponibles sur le site des centres pilotes ([//centrespilotes.be/](http://centrespilotes.be/)). Ils sont réalisés grâce au concours du Ministère régional de l'Agriculture, du CARAH de Ath, du CIPF, du CPL-VEGEMAR (Province de Liège-Agriculture), de l'OPA de Ciney et du Centre de Michamps. Les avis ne peuvent être diffusés sans l'accord du Centre Pilote Maïs.